

PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES 2022

AGRICULTURE ET FORÊT PRIVÉE: DES SECTEURS RÉSILIENTS, STRATÉGIQUES ET EN CROISSANCE

L'Union des producteurs agricoles rencontre M. Eric Girard, député de Groulx et ministre des Finances

Consultation prébudgétaire du gouvernement du Québec

LE 8 FÉVRIER 2022



TABLE DES MATIÈRES

Portrait de l'UPA	3
Quelques chiffres sur l'agriculture québécoise	4
Soutien gouvernemental comme facteur favorisant le développement de l'agriculture	5
Gestion des risques de l'entreprise	7
Main-d'œuvre	9
Environnement	11
Forêt privée	13
Relève et fiscalité des entreprises	14

PORTRAIT DE L'UPA

L'Union des producteurs agricoles (UPA) représente les quelque 41 000 producteurs et productrices agricoles ainsi que tous les producteurs forestiers du Québec. Ils sont regroupés suivant une double structure: selon le territoire géographique auquel ils appartiennent, c'est le «secteur général», et selon le type de production agricole qu'ils exercent, c'est le «secteur spécialisé».

L'UPA est présente partout au Québec. Depuis 97 ans, elle poursuit la mission de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts de tous les producteurs agricoles et forestiers du Québec, sans distinction.



Syndicats locaux





27 997 fermes 41 693 producteurs



25 474 fermes membres



Taux d'adhésion 2021

QUELQUES CHIFFRESSUR L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE

Le secteur agricole est indispensable à la prospérité et à la vitalité des régions et du Québec. L'approvisionnement en produits alimentaires en provenance du Québec est devenu incontournable depuis le début de la pandémie. Cela bénéficie tant à l'économie québécoise qu'aux citoyens à la recherche de produits locaux. Il s'agit d'un secteur qui a su s'adapter et a fait preuve d'une grande résilience durant cette épreuve qu'est la crise de la COVID-19. Toutefois, il est impératif d'avoir des dispositifs d'aide et de soutien adéquats pour assurer son développement et permettre aux agriculteurs de faire face aux pressions exercées par la volatilité des marchés, l'environnement de plus en plus compétitif, les aléas météorologiques, les changements climatiques, la pénurie de main-d'œuvre, les attentes sociétales, les maladies des cultures et des troupeaux, les ententes internationales, les conflits commerciaux ainsi que l'importation massive d'aliments en provenance de l'extérieur qui ne sont pas soumis aux mêmes normes que ceux produits ici.

CETTE SECTION PRÉSENTE, EN QUELQUES CHIFFRES, UN SURVOL DU SECTEUR.

- En 2019, la production agricole et la transformation alimentaire représentent près de 235 000 emplois équivalents temps complet (ETC), soit au moins 5,4 % des emplois de la province, et ont engendré 22,9 G\$ de PIB, soit 5,0 % du PIB québécois.
- Ils ont contribué respectivement à environ 1,7 et 2,5 G\$ aux revenus des gouvernements du Canada et du Québec (2,2% des revenus totaux de ce dernier).
- Sur la période allant de 2007 à 2019, la croissance de l'industrie agroalimentaire québécoise s'est révélée beaucoup plus dynamique que celle de l'économie globale.
 En effet, les emplois, le PIB et les exportations de cette industrie ont augmenté plus rapidement que ceux de l'ensemble de l'économie.
 - Le tiers de la croissance des exportations totales au cours de cette période revient à l'industrie agroalimentaire (hausse des exportations de produits agroalimentaires de 3 729 M\$, sur une hausse des exportations totales de 10 985 M\$).
- L'agriculture demeure un des secteurs offrant les retombées économiques les plus importantes pour un investissement donné:
 - Un investissement de 100 M\$ dans le secteur agricole crée 819 emplois ETC, contre 605 pour les secteurs primaires, 699 pour l'industrie de la construction et 456 pour les secteurs de la fabrication.

- Pour chaque emploi direct généré, c'est le secteur agricole qui crée le plus grand nombre d'emplois indirects par comparaison aux six secteurs agrégés de l'économie (secteurs primaires, services publics, construction, fabrication, autres services et secteurs non commerciaux).
 - En termes de PIB et pour le même investissement de 100 M\$, le secteur agricole génère une valeur ajoutée de 71,3 M\$ comparativement à 71,8 M\$ dans l'industrie de la construction et à 53,4 M\$ dans l'industrie de la fabrication.
 - À l'instar de l'emploi, le ratio «PIB indirect/ PIB direct» en agriculture s'avère le plus élevé parmi les secteurs comparés.
- Près de 70 % des produits agricoles québécois sont transformés au Québec, une part nettement supérieure aux autres provinces canadiennes.
- Au total, 57% de la valeur des ventes de produits alimentaires sur le marché québécois est issue de produits agricoles du Québec ou transformés dans la province.
- Les 134 000 propriétaires forestiers du Québec jouent un rôle important en dynamisant l'économie de plusieurs régions. Le bois récolté et transformé génère des retombées économiques considérables (4,3 G\$ et 25 000 emplois en 2018).
- Les volumes de bois récolté en forêt privée permettent de sécuriser environ 20 % des approvisionnements de l'industrie forestière du Québec.

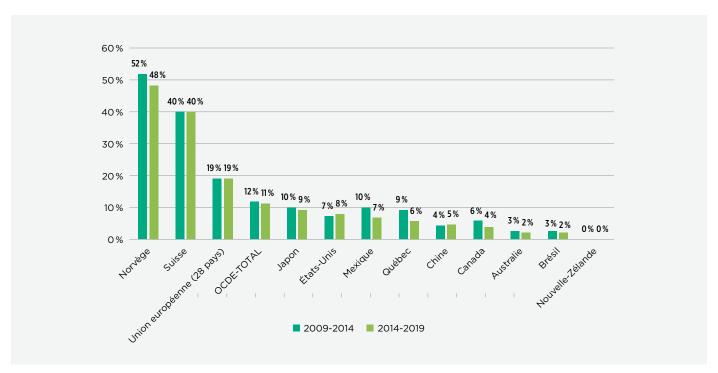
SOUTIEN GOUVERNEMENTAL COMME FACTEUR FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

L'agriculture est un atout pour le secteur économique en général et les occasions à saisir sont multiples. Cependant, les conditions actuelles ne sont pas toutes réunies pour favoriser son développement optimal, entre autres en raison du soutien gouvernemental. Par rapport à d'autres pays, les transferts budgétaires au Québec ont connu les baisses les plus importantes entre 2009-2014 et 2014-2019.

Par ailleurs, c'est l'endroit où les transferts budgétaires, c'est-à-dire le soutien agricole provenant de fonds publics, sont parmi les plus faibles au monde proportionnellement à la valeur de la production agricole, et ce, malgré la hausse récente (2018-2019), due principalement aux compensations versées au secteur laitier pour les répercussions des accords commerciaux récents, comme en témoigne le graphique suivant.



Importance des transferts budgétaires par rapport à la valeur de la production agricole, Québec et autres régions, moyennes 2009-2014 et 2014-2019

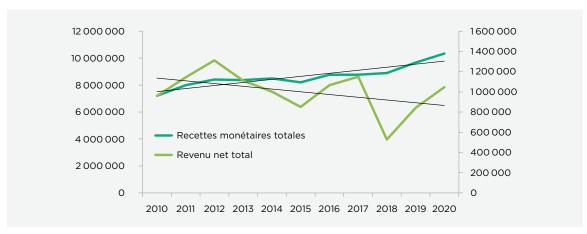


Sources: OCDE (2020a), Statistique Canada (2020a; 2020b; 2020 c; 2020d; 2020e), calculs Coop Carbone (2020).

En effet, après avoir atteint un sommet d'un peu plus d'un milliard de dollars en 2009, les transferts budgétaires ont diminué graduellement, pour atteindre un creux d'environ 200 M\$ en 2015, avant de connaître une légère hausse au cours des dernières années. De 2014 à 2019, les transferts budgétaires représentaient en moyenne 6 % de la valeur de la production agricole au Québec contre 9 % pour la période 2009-2014.

La conséquence de ce désinvestissement se traduit par un revenu net très volatil, avec une tendance baissière, et ce, malgré la hausse des recettes monétaires du marché, comme en témoigne le graphique suivant.

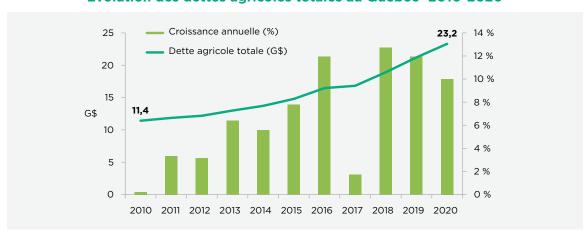
Évolution des recettes monétaires et du revenu agricole net - Québec



Sources: Statistique Canada, tableau 32-10-0045-01, Recettes monétaires agricoles, et tableau 32-10-0052-01, Revenu agricole net.

Malgré la tendance à la baisse du revenu net, comme le montre le graphique précédent, la dette totale du secteur agricole du Québec a plus que doublé durant la même période (2010-2020), passant de 11,4 G\$ à 23,2 G\$. De plus, au cours des trois dernières années pour lesquelles les données sont disponibles (2018 à 2020), cette dette s'est accrue de 10% et plus annuellement, comme on peut le constater sur le graphique suivant.

Évolution des dettes agricoles totales au Québec- 2010-2020



Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0051-01, *La dette agricole en cours*.

Par conséquent et pour permettre à l'agriculture du Québec de prendre son plein essor, il est essentiel de favoriser sa compétitivité par:

- un appui gouvernemental, comparable à celui offert chez nos voisins du Sud, en Europe et dans les autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques;
- un environnement réglementaire qui favorise sa croissance;
- des programmes de gestion des risques adaptés aux réalités des entreprises du secteur.

1 GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

CONSTATS

- La rémunération de l'exploitant calculée pour la couverture offerte par le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles n'a fait l'objet d'aucune actualisation depuis 2005, et ce, malgré la recommandation récente de La Financière agricole du Québec (FADQ) de procéder à une telle actualisation.
- Les entreprises agricoles sont exposées de façon croissante à des risques émergents que les producteurs agricoles ne peuvent assumer seuls puisqu'ils sont complètement hors de leur contrôle.
- Les dernières années ont été riches en exemples: pandémie de COVID-19, guerres commerciales entre pays étrangers affectant les marchés agricoles mondiaux, événements climatiques extrêmes, etc.
- Ces événements, imprévisibles et incontrôlables, requièrent un ensemble de programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) permettant de faire face aux diverses situations.
- Malgré la croissance du secteur agricole au cours de la dernière décennie, les revenus nets des entreprises agricoles n'ont pas suivi la même tendance, pire encore, ils ont connu une forte volatilité.
- Parallèlement, les entreprises agricoles doivent composer avec une forte hausse de leur endettement qui, combinée à forte volatilité de leurs bénéfices, affecte la résilience de celles-ci face à d'éventuels coups durs.
- Les programmes de gestion des risques n'ont pas été conçus pour répondre efficacement à l'évolution des risques des marchés agricoles et ne sont pas en mesure, dans leur forme actuelle, de stabiliser adéquatement le bénéfice des entreprises agricoles. L'expérience des dernières années a démontré que des améliorations sont nécessaires pour faire face adéquatement aux risques émergents.



NOS DEMANDES

- ➤ Donner la flexibilité et l'autonomie nécessaires à la FADQ afin qu'elle puisse remplir adéquatement sa mission en haussant le seuil de dépenses des programmes pour lequel une autorisation du Conseil du trésor est requise et en lui permettant d'utiliser les surplus générés par l'organisation pour mettre en place des programmes spécifiques ou de bonifier les programmes existants, notamment:
 - en actualisant la rémunération de l'exploitant en ASRA selon les recommandations de la FADQ;
 - en bonifiant le programme Agri-Québec afin de couvrir distinctement les besoins:
 - des petites entreprises (moins de 100 000\$
 de revenus agricoles bruts) sans égard à
 leur secteur de production et sans exclure les
 entreprises qui sont admissibles à d'autres
 programmes de sécurité du revenu;
 - des entreprises situées dans les MRC désignées prioritaires;

- en actualisant le programme Agri-Québec Plus:
 - pour augmenter la limite d'intervention basée sur le bénéfice net;
 - pour inclure les revenus versés aux actionnaires et aux personnes liées (famille) dans les dépenses utilisées pour le calcul du bénéfice net;
 - afin qu'il puisse répondre aux besoins des productions sous ASRA et sous gestion de l'offre lors de risques non couverts;
- en ajustant les paramètres du programme d'assurance récolte afin de couvrir adéquatement les risques importants liés aux changements climatiques.



2 MAIN-D'ŒUVRE

CONSTATS

- Plusieurs entreprises agricoles dépendent des travailleurs locaux ou étrangers, surtout pendant la saison estivale. Ce besoin se fait particulièrement sentir dans le secteur horticole et maraîcher, qui compte sur un nombre important de travailleurs étrangers temporaires (TET) et saisonniers.
- La crise sanitaire a mis en lumière l'ampleur de ce problème et l'incidence de cette dépendance sur les entreprises. Nous comptons actuellement 18 000 TET dans les fermes.
- Avec une croissance constante du nombre de TET d'environ 10 % par année, l'intégration de ces travailleurs dans les entreprises et dans la communauté devient un enjeu incontournable.
- Bien que l'automatisation permette de réduire les besoins en main-d'œuvre, des solutions sont encore inexistantes (ou trop onéreuses) pour certains types de travaux.
- Le salaire minimum a augmenté 0,40\$ l'heure en mai 2021 et augmentera de 0,75\$ l'heure en mai 2022. Il s'agit de la sixième hausse importante consécutive. Ces augmentations ont un effet sur la capacité de production québécoise de fruits et légumes frais.
- En agriculture, cette hausse accélérée du salaire minimum provoque un choc financier qui menace la viabilité de plusieurs entreprises, plus particulièrement dans le secteur horticole (maraîcher, petits fruits, vergers, culture en serre, etc.), où les coûts de main-d'œuvre peuvent représenter plus de 50% des dépenses d'exploitation.
- De plus, cette hausse concourt à l'augmentation des coûts des aliments produits au Québec qui en définitive fait obstacle à l'atteinte des cibles de la Politique bioalimentaire 2018-2025 visant la consommation, en priorité, de produits locaux et les saines habitudes alimentaires.
- Un rehaussement anticipé des normes gouvernementales pour les logements des TET agricoles fournis par les employeurs aurait des conséquences financières importantes pour le secteur.

 L'adoption de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (SST), et plus encore la mise en œuvre de mécanismes obligatoires de prévention et de participation, entraîne d'importantes conséquences pour les 12 000 entreprises agricoles (42%) inscrites à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).



NOS DEMANDES

- S'assurer que les entreprises agricoles bénéficient d'un cadre réglementaire lié à la main-d'œuvre qui leur permet de se développer et de demeurer compétitives.
- ▶ Offrir un soutien pour développer des programmes de prévention SST et un accompagnement des employeurs agricoles dans l'implantation et faciliter la participation des travailleurs.
- Mettre sur pied un comité spécial SST agricole regroupant l'UPA, les ministères concernés par la SST (travail, agriculture, santé, éducation), la CNESST et des travailleurs, qui aurait pour mandat de déterminer des enjeux et des priorités d'intervention en SST avec un plan d'action qui aurait un financement publicprivé pour avoir des fermes plus sécuritaires.
- ➤ Si un rehaussement des normes des logements pour les TET est mis en œuvre, prévoir une aide financière gouvernementale importante pour les employeurs concernés.



- ➤ Faciliter l'intégration des travailleurs étrangers (y compris les travailleurs saisonniers) dans leur milieu de travail et dans leur communauté afin que leur venue soit un succès pour les travailleurs, les employeurs et les communautés.
- Modérer les hausses du salaire minimum et soutenir les entreprises dans leur transition, en créant notamment un programme complémentaire d'investissement direct qui permettra:
 - de pallier les hausses du salaire minimum supérieures à l'inflation;
 - de déterminer les technologies pouvant être transférées rapidement vers les entreprises;
 - de développer une expertise assurant le transfert de ces nouvelles technologies;
 - de fournir le soutien financier aux investissements nécessaires à leur implantation.

3 ENVIRONNEMENT

CONSTATS

- Dans son Plan vert agricole, qui a plus tard mené au Plan d'agriculture durable (PAD) et au Plan pour une économie verte (PEV) du gouvernement, l'UPA a proposé des actions concrètes pour relever les défis en matière d'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales (ex.: amélioration de la santé des sols et de la qualité de l'eau, usage judicieux des pesticides), de réduction des gaz à effet de serre et des énergies fossiles et d'amélioration de l'efficacité énergétique et d'adaptation aux changements climatiques.
- Les propositions de l'UPA visaient un engagement gouvernemental sur 10 ans et étaient estimées à 55 M\$/an. Ces propositions s'intègrent pour la plupart dans les objectifs du PEV et PAD. Les budgets du PEV et du PAD prévoient respectivement 32,8 M\$ et 125 M\$ sur 5 ans. Ainsi, les mesures particulières destinées au secteur agricole équivaudraient à des investissements gouvernementaux annuels de près de 31,56 M\$.
- Selon nos calculs, la contribution directe des entreprises agricoles québécoises (débours liés à la tarification carbone) depuis 2015 au Fonds vert s'élève à 267 M\$, dont 50 M\$ ont été versés pour l'année 2021 seulement.
- Les normes environnementales actuelles, parmi les plus exigeantes dans le monde, défavorisent parfois le développement des entreprises agricoles, car elles imposent des ajustements, des adaptations, voire une transition importante, coûteux et complexes sans qu'ils s'appliquent sur les produits agricoles et alimentaires importés, par exemple.
- L'adoption et la mise en œuvre de meilleures pratiques agroenvironnementales ne peuvent être déployées en vase clos. Elles doivent impérativement être conçues et mises en œuvre dans une perspective de la ferme comme un écosystème global interrelié. Le soutien proposé doit donc être adapté à cette réalité.

- De plus, l'adoption et la mise en œuvre de meilleures pratiques agroenvironnementales devraient être favorisées par différents incitatifs économiques: soutien financier et technique, accompagnement à la ferme, ressources spécialisées, formation, recherche appliquée, soutien à la transition, etc.
- Le gouvernement du Québec a fait un premier pas intéressant en reconnaissant dans le PAD l'importance de rétribuer les producteurs pour les bonnes pratiques qu'ils adoptent ainsi que les biens et services environnementaux qu'ils fournissent à la collectivité, que ce soit à l'égard de la biodiversité, de la faune ou de la connectivité des écosystèmes.
- Cette reconnaissance et cette rétribution pour les biens et services écologiques doivent toutefois nécessairement intégrer un soutien proportionnel aux cibles définies et être complémentaires, claires, réalistes et pérennes.



NOS DEMANDES

Actualiser le cadre réglementaire environnemental en vigueur (Règlement sur les exploitations agricoles) pour permettre aux entreprises agricoles et forestières de se développer et de demeurer compétitives, en levant notamment l'interdiction de croissance des superficies agricoles.



- ▶ Mettre en œuvre un plan d'action permettant d'affecter rapidement les ressources financières annoncées dans le cadre du PAD et du PEV et assurer l'accompagnement nécessaire des producteurs agricoles (ressources, soutien, formation, etc.).
- ► Garantir et pérenniser les ressources financières nécessaires sur la durée des deux plans, soit 10 ans, par un soutien proportionnel aux cibles définies.
- ► Combler l'écart budgétaire entre la proposition de l'UPA et les budgets prévus au PAD et au PEV qui s'élève à un montant annuel de 23,44 M\$ sur une période de 10 ans.
- ➤ Assurer une réciprocité des normes environnementales pour les produits importés afin d'assurer la compétitivité des entreprises à l'égard des coûts de conformité.

4 FORÊT PRIVÉE

CONSTATS

- Le secteur forestier joue un rôle majeur dans l'atténuation des gaz à effet de serre et du réchauffement climatique. Outre le fait que la forêt permet la séquestration du carbone, les produits du bois constituent des matériaux de substitution très intéressants à l'acier dans la construction de bâtiments et des carburants fossiles par l'utilisation de la biomasse.
- Les propriétaires forestiers du Québec dynamisent l'économie de plusieurs régions, car le bois récolté et transformé génère des retombées économiques considérables (4,3 G\$ et 25 000 emplois en 2018).
- Les volumes de bois récolté en forêt privée permettent de sécuriser environ 20% des approvisionnements de l'industrie forestière du Québec.
- L'imposition de taxes et quotas sur le bois d'œuvre résineux dont la matière première provient de la forêt privée porte préjudice à l'environnement d'affaires des producteurs forestiers.
- La hausse subséquente du prix du bois d'œuvre sur le marché ne s'est pas soldée par une augmentation proportionnelle des prix offerts aux producteurs. Les producteurs de trois régions ont par conséquent demandé à leur syndicat respectif de prévoir un dispositif de mise en marché et de négociation collective du bois de sciage. Le manque à gagner des producteurs de ces régions se chiffre à environ 100 M\$ en 2021.
- Les producteurs de ce secteur doivent être soutenus étant donné que les activités d'aménagement forestier présentent de faibles perspectives de rentabilité.
- Comme les retombées dépassent largement les sommes investies par le gouvernement, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a récemment dévoilé sa Stratégie nationale de production de bois qui vise à accroître la récolte de bois par les producteurs.
- Une augmentation des budgets d'aide à la mise en valeur des forêts privées permettrait de financer des plans d'aménagement forestier, car les propriétaires forestiers qui détiennent un plan pratiquent une gestion plus active

- de leurs boisés. Le financement permettrait de bonifier les plans d'information à caractère environnemental afin de répondre aux exigences sociétales de conservation.
- La hausse des objectifs de récolte de bois devra s'accompagner d'une aide financière considérable afin d'accroître la réalisation de travaux sylvicoles permettant de stimuler la récolte.
- Une épidémie de tordeuses touche un cinquième des forêts privées du Québec, ce qui occasionne une hausse des moyens financiers pour remettre en production les sites affectés.



NOS DEMANDES

- Accroître les budgets d'aide à la mise en valeur des forêts privées afin de financer des plans d'aménagement forestier bonifiés, d'assurer la remise en production de sites affectés par la tordeuse et d'accroître la réalisation de travaux sylvicoles permettant de stimuler la récolte de bois.
- Obtenir l'appui et la confiance du gouvernement du Québec dans la mise en marché collective pour assurer l'avenir du secteur forestier en forêt privée.
- Revendiquer, auprès du gouvernement fédéral, une exemption des droits compensateurs et antidumping pour le bois d'œuvre résineux des forêts privées vers les États-Unis.

5 RELÈVE ET FISCALITÉ DES ENTREPRISES

CONSTATS

Crédit d'impôt à la R-D

- Le Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation vise à stimuler la recherche et l'innovation, considérées comme des leviers de développement du secteur bioalimentaire.
- Depuis 2014, le gouvernement a instauré des seuils minimaux pour les dépenses admissibles aux crédits d'impôt à la recherche et au développement. Les entreprises ne peuvent donc bénéficier de ce crédit que pour leurs dépenses excédant ces seuils, soit:
 - 50 000 \$ pour les sociétés dont l'actif est inférieur ou égal à 50 M\$;
 - 225 000\$ pour les sociétés dont l'actif est de 75 M\$ et plus;
 - un montant qui progresse linéairement entre 50 000\$ et 225 000\$ pour les sociétés dont l'actif se situe entre 50 et 75 M\$.
- De façon générale, les investissements des entreprises agricoles en recherche et développement sont plus faibles que ceux d'entreprises d'autres secteurs de l'économie québécoise et les seuils de dépenses minimales établis pour pouvoir bénéficier de crédits d'impôt n'incitent pas les producteurs à investir en ce domaine.

L'ARTERRE

- L'ARTERRE est un service de maillage favorisant l'accessibilité au monde agricole par l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires.
- Cependant, l'ARTERRE a besoin de pérenniser ses ressources actuelles, car ses 16 agents de maillage à temps plein occupent des postes soutenus par des programmes d'aide financière d'une durée limitée. Cela crée une incertitude d'emploi à long terme qui ne favorise pas la rétention des ressources humaines.



Fiscalité pour les fermes de plus petite taille

Au Québec, plus de 40% des fermes enregistrent des revenus annuels bruts de 50 000\$ et moins. Ces entreprises peinent à dégager des profits leur permettant d'investir. Souvent, un simple coup de pouce fiscal permettrait de franchir le seuil du développement et de la croissance.

Modifications aux règles fiscales sur le transfert d'entreprises agricoles

Depuis le 17 mars 2016, la *Loi sur les impôts* du Québec permet, lorsque certaines conditions sont satisfaites, la reconnaissance d'un gain en capital plutôt qu'un dividende lors de la vente par un particulier d'actions d'une société agricole ou de pêche familiale à une autre société par actions avec laquelle il a un lien de dépendance. Le projet de loi fédéral C-208 qui va dans le même sens, mais sans avoir les mêmes conditions, a été adopté le 29 juin 2021.

Fiducie agricole UPA-Fondaction

- Sous l'impulsion de comportements spéculatifs d'investisseurs, la valeur marchande des terres agricoles dépasse désormais leur valeur économique agricole dans plusieurs régions du Québec.
- Cette situation nuit à la rentabilité des projets de la relève agricole.

- Plusieurs mécanismes doivent être imaginés pour s'assurer que les agricultrices et agriculteurs peuvent conserver un accès aux terres agricoles à un prix raisonnable.
- Le recours à la fiducie d'utilité sociale est une avenue prometteuse, car elle retire des terres du marché spéculatif en vue de les louer à long terme à la relève agricole.

NOS DEMANDES

- ▶ Éliminer le seuil de dépenses minimales admissibles aux crédits d'impôt alloués pour la recherche et le développement aux contribuables dont l'activité principale est l'agriculture ou la foresterie, afin de stimuler les investissements dans le développement de nouvelles technologies et l'acquisition de connaissances.
- ▶ Accorder aux entreprises agricoles générant des revenus annuels bruts de 50 000\$ et moins un crédit d'impôt à l'investissement, remboursable et non imposable, pour l'achat d'équipements et de machineries agricoles, qu'ils soient neufs ou usagés, équivalant à 30% du coût d'acquisition.
- ► Mettre en place un programme d'aide financière permettant le maintien d'agents de maillage dans les territoires et un soutien à la coordination provinciale, celle-ci assurant une cohérence et une harmonisation du service.

- Afin de faciliter et de favoriser les transferts des entreprises agricoles qui se font généralement de façon progressive, modifier les conditions requises qui sont contraignantes de manière que:
 - les cédants puissent prendre une part active dans l'entreprise jusqu'au transfert final;
 - les cédants puissent conserver le contrôle de la société jusqu'à ce que la valeur de leurs intérêts dans la société représente 50% ou moins de la valeur totale des intérêts de tous les actionnaires de la société;
 - les cédants puissent conserver des droits dans la plus-value de la société afin de protéger leur patrimoine et éventuellement le céder à d'autres membres de la famille si la relève envisagée se retire de l'entreprise avant la finalisation du transfert.

À titre d'information, nous soumettrons les mêmes demandes au ministère des Finances fédéral qui doit présenter d'ici peu des modifications aux règles fiscales qui étaient incluses dans le projet de loi C-208 afin de mieux encadrer les transferts d'entreprise.

▶ Apporter du capital patient à la Fiducie agricole UPA-Fondaction afin d'accélérer son déploiement au Québec.

